

Monsieur Christophe Béchu,  
Maire d'Angers  
83, rue du Mail, CS 80011  
49020 ANGERS cedex 02

Angers le 23 juin 2107

Monsieur le sénateur-maire,

Des premiers travaux débutent autour du Projet Coeur de Maine, alors que la cohérence du programme opérationnel, dans lequel ils s'inscrivent, avec le SCOT et le PLUI n'est pas justifiée ou est insuffisante.

La Sauvegarde de l'Anjou a développé, dans ses avis et déposition sur le SCOT, le PLUI, dans différentes lettres à votre adresse, ainsi que lors d'interventions orales en réunion, les insuffisances des documents d'urbanisme et la faiblesse de justifications des programmes opérationnels.

Votre courrier du 30 mars suite au notre du 16 janvier vise à apporter des réponses à nos interrogations : or il ne se situe que dans l'opérationnel, sans évoquer les objectifs à plus long terme et enjeux plus globaux, plus particulièrement ceux relatifs à la continuité écologique, au paysage global et à la circulation urbaine.

Ces trois domaines méritent une analyse à partir d'un état des lieux dont on nous dit qu'il existe sans qu'il nous ait été communiqué.

Cette analyse doit faire ressortir les principaux enjeux et définir une position politique claire dans laquelle s'inscrivent les projets opérationnels.

Ainsi, l'OAP Maine, pour laquelle vous proposez de développer un travail collaboratif avec notre association, aurait dû être antérieure au projet Coeur de Maine et bien sûr aux travaux nécessaires à la réalisation de celui-ci.

En raison d'un certain nombre d'améliorations depuis l'annulation du PLU Centre, la Sauvegarde de l'Anjou a fait le choix de maintenir la concertation avec la collectivité pour ce document et ceux nécessaires à sa mise en oeuvre.

Dans cet esprit, nous souhaitons que le travail collaboratif que vous nous proposez dans votre courrier pour établir l'OAP Maine soit entamé sans plus attendre.

A cette fin, nous vous demandons de nous faire parvenir préalablement le « point zéro » réalisé en 2013 à l'échelle de la Maine sur le territoire de la ville d'Angers ainsi

que tout document de ce type sur les trois thèmes cités, à l'échelle tant de la ville que de l'agglomération.

Pour établir l'OAP Maine, des compléments devront être établis afin de:

- définir les contraintes architecturale et paysagère pour les activités, en particulier économiques, de St Serge à partir de l'analyse du paysage
- justifier les choix à faire pour les projets opérationnels Cœur de Maine dans le respect de la continuité écologique essentielle et reconnue au niveau supra-national et même rappelée par l'étude d'impact de Saint-Serge. Les travaux actuels, notamment en pied du belvédère, ou le rôle donné au bout de zone verte isolé de la Maine, et prévu en première phase à St Serge, seront à apprécier dans ce cadre.
- préciser l'articulation d'une circulation motorisée en centre urbain et des différents modes de déplacement. résultant des études de déplacement par l'élaboration d'un cadre explicatif. (Une option n'anticipant pas les évolutions déjà perceptibles et qui serait déconnectée d'une réflexion d'urbanisme globale, va-t-elle dans le sens prévu au PLUI ? Comment espérer amoindrir la place envahissante de la circulation automobile telle qu'elle apparait dans le projet final Cœur de Maine central?)

Dans l'attente des études et documents de cadrage, ainsi que d'un calendrier de travail, il nous paraîtrait judicieux que certains travaux qui risqueraient de devoir être réajustés soient différés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sénateur-Maire, l'expression de mes sentiments respectueux

Yves Lepage, Président

